



Charte de fonctionnement d'Annemasse Basket Club

La charte d'Annemasse Basket Club 74 rappelle à chaque licencié du club les principes de fonctionnement et ses droits et devoirs. Elle est un élément de cohésion dans la vie du club. Son respect permet à chacun de pratiquer le basket dans les meilleures conditions et vise à garantir un état d'esprit exemplaire et des valeurs auxquelles les dirigeants sont attachés.

Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence au club d'Annemasse Basket Club 74 doit prendre connaissance de cette charte et la signer au moment de la remise du dossier d'inscription et s'engage à la respecter. Aucune demande de licence sera adressée à la fédération française de basketball en l'absence de ce document.

Article 1 : Présence des joueurs

La présence de tous les joueurs est obligatoire aux entraînements comme aux matchs, y compris ceux à l'extérieur. Seul des blessures ou des raisons professionnelles, familiales et scolaires, ou raisons exceptionnelles, après accord de l'entraîneur qui doit être systématiquement prévenu, peuvent excuser une absence.

Article 2 : Respect des autres et éthique sportive

Annemasse Basket Club 74 est un club où le bon esprit doit régner. Le fait d'être licencié du club implique une adhésion totale à ce principe. Le club attache beaucoup d'importance au respect des autres, au respect des règles de politesse ainsi que l'action des bénévoles qui l'animent.

À l'entraînement, comment match ou en tournoi, chaque joueur(se) s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, ses adversaires, les dirigeants, les arbitres et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion ou à l'image du club, le bureau d'Annemasse Basket Club peut prononcer une suspension d'une journée après avis de la commission technique et des dirigeants. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion.

Les fautes techniques répétées sont soumises de la part du comité 74 ou de la Ligue AURA à des pénalités financières. De ce fait elles ne seront pas prises en charge par le club, mais par le licencié fautif.

En d'autres termes tout joueur (quelques soit son âge) fautif d'une faute technique devra s'acquitter du paiement de celle-ci.

Article 3 : L'entraînement



Les horaires d'entraînement définis en début de saison sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des affectations des installations sportives. Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans la salle de sport.

La responsabilité du club prend effet au début de l'entraînement et s'arrête à la fin de l'entraînement.

Chaque joueur doit être présent à l'heure du début effectif de l'horaire de l'entraînement en tenue de sport (short, t-shirt et baskets propres et avec sa bouteille d'eau).

Article 4 : Les rencontres sportives

Le club met à disposition de chaque joueur des maillots pour les matchs. Un tour de lavage des maillots de ces équipements est organisé au sein de chaque équipe tout au long de la saison.

Chaque joueur doit être présente aux matchs au minimum une 45 minutes avant l'horaire prévu (modifiable par le coach).

Les parents sont sollicités pour transporter des enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning est établi par le responsable d'équipe ou le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, ils s'engagent à être à jour auprès de leurs assurances ainsi que respecter le code de la route (Ceinture de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...) Le club ne prendra pas en charge les amendes à ces infractions.

Article 5 : Présence et engagement des éducateurs

Les entraîneurs responsables d'équipes s'engagent à respecter les horaires d'entraînement et à prévenir les joueurs et/ou leurs parents en cas d'absence.

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Article 6 : Attitude des parents

Les parents des joueurs s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain. Les parents jouent un rôle clé et doivent encourager leur(s) enfant(s) à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres et leurs

décisions, l'adversaire, le public et accepter la défaite. **Article 7 : Permanence de salle et d'arbitrage**

La participation au « plaisir de salle » (tenue de table de marque et arbitrage) est obligatoire, ceci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu. En cas



d'empêchement le joueur désigné se chargera lui-même de se faire remplacer et d'en avvertir le responsable de salle du week-end.

Dans le cas d'absence non justifiée, le bureau d'Annemasse Basket Club 74 peut prendre des dispositions visant à suspendre le joueur et lui interdire de participer au match suivant, quel que soit son niveau et son importance dans l'équipe.

Les parents sont sollicités occasionnellement pour aider à la vie du club (Soirée club, Buvette lors des matchs de jeunes le samedi après-midi et des matchs seniors le samedi soir).

Article 8 : Responsabilité en cas de vol

Annemasse Basket Club 74 dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux et du parking en cas de vol. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase.

Article 9 : Remboursement des licences

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du bureau. En aucun cas, la part perçue par la fédération ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 10 : Droit à l'image

Afin d'animer et de proposer un accueil convivial et une promotion du club d'Annemasse, les enfants sont pris en photographie régulièrement, photographies qui sont susceptibles d'être diffusées sur notre site internet, notre page Facebook et WhatsApp ainsi que dans la presse et autres supports médiatiques.

Si vous ne souhaitez pas que vos photos ou celles de vos enfants soient utilisées, vous devez en faire la demande express auprès du club.

Signature des parents Signature du joueur(se)